



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin et à 20 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 20 juin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29
Présents : 23
Représentés : 4
Absents : 6

Etaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Yvette BADOIL, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Paul FERRE, M. Gilbert GROS, Mme Lysiane GUIRAL, M. Raphaël LAMURE, Mme Irène LECLERC, M. Bernard LITAUDON, Mme Muriel LUGA GIRAUD, M. Jean-Michel LUX, Mme Sandrine MERAND, M. Guy MORILLON, M. Philippe PROST, M. Thierry SEVES, Mme Marielle THOMAS, M. Serge VARVIER, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN, M. Nicolas ZIELINSKI,

Etaient absents : M. Patrick BOURGEOIS (pouvoir à Mme Lysiane GUIRAL), M. Alain CAMPION, M. Robert DESPLACE, M. Vincent GELAS (pouvoir à Mme Yvette BADOIL), M. Marc TATON (pouvoir à Mme Muriel LUGA-GIRAUD), Mme Marie-Monique THIVOLLE (pouvoir à M. Romain COTTEY, conseiller suppléant),
Secrétaire de séance : M. Paul FERRE

N°2018/06/26/01 - Rapport annuel du délégataire du service public de l'assainissement collectif – Année 2017

PREND acte de la communication du rapport annuel du délégataire portant sur l'année 2017 transmis par SUEZ, société fermière du service public de l'assainissement collectif de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

ET PRECISE que ce rapport est mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

N°2018/06/26/02 –Redevance d'enlèvement des ordures ménagères : solde à reverser au SMIDOM pour le 2nd semestre 2017

APPROUVE la dérogation exceptionnelle à l'article 4 de la convention signée avec le SMIDOM pour le reversement du second semestre 2017,

FIXE le montant à reverser au titre du solde de la redevance du second semestre 2017 à **102 750,58 €**.

PRECISE que les autres termes de la convention de reversement s'appliquent dans leur intégralité pour le second semestre 2017.

N°2018/06/26/03 –Attribution d'un mandat spécial et remboursement des frais de MISSION dans le cadre de la Convention Nationale de l'ADCF à DEAUVILLE

ATTRIBUE à M. Maurice VOISIN et à Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX un mandat spécial pour se rendre à la Convention Nationale de l'Assemblée des Communautés de France des 3, 4 et 5 octobre 2018 à Deauville,

AUTORISE pour l'exécution du présent mandat spécial la prise en charge directe des dépenses de transport, d'hébergement et d'inscription et le remboursement des frais réellement payés sur présentation des pièces justificatives.

AUTORISE également pour l'agent en mission la prise en charge directe des dépenses de transport, d'hébergement et d'inscription et le remboursement des frais réellement payés sur présentation des pièces justificatives.

**N°2018/06/26/04 – Travaux d'extension du réseau d'eaux usées sur la commune de Saint Etienne sur Chalaronne – « Saint Blaise » -
Fixation de la participation aux travaux de branchement**

FIXE la participation aux travaux de branchement due par le propriétaire concerné par l'extension du réseau d'eaux usées Saint Blaise à SAINT ETIENNE SUR CHALARONNE à la somme de **1 159 € HT** par branchement,

PRECISE que ce montant est déductible de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) appliquée selon les délibérations en vigueur à la date du raccordement au réseau.

N°2018/06/26/05 – Autorisation de signer l'accord-cadre relatif aux travaux de renouvellement, de réhabilitation et d'extension des réseaux d'assainissement (lots n°1 et n°2)

AUTORISE le Président à signer un accord-cadre mixte, avec montant minimum et maximum, ainsi que l'ensemble des bons de commandes et marchés subséquents se rapportant à cet accord-cadre, relatif aux Travaux de renouvellement, de réhabilitation et d'extension des réseaux d'assainissement, pour les 2 lots suivants :

LOT	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT DE L'OFFRE
01	Travaux de renouvellement et d'extension en tranchée	CHOLTON - 69440 CHABANIERE	A titre indicatif, montant du DQE-Simulation : 366 654,10 € HT
02	Travaux non destructifs de réparation et de réhabilitation	M3R - 91312 MONTLHERY Cedex	A titre indicatif, montant du DQE-Simulation : 258 963,30 € HT

Le montant total de tous les bons de commande et des marchés subséquents (sur la durée maximale de l'accord-cadre) ne pourra en aucun cas :

- Être inférieur au montant minimum :
 - ➔ Pour le lot n°1 (tranchée ouverte), de 115 000 HT
 - ➔ Pour le lot n°2 (gainage), de 175 000 HT
- Ni dépasser le montant maximum :
 - ➔ Pour le lot n°1 (tranchée ouverte), de 900 000 € HT
 - ➔ Pour le lot n°2 (gainage), de 450 000 HT

PRECISE que l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'1 an, à compter de sa notification, pouvant être renouvelée 1 fois 1 an, puis 1 autre fois environ 6 mois jusqu'au 31/12/2020, et par décision expresse intervenant avant le 1^{er} avril (durée maximale d'environ 2,5 ans), dans la limite du montant maximal.

N°2018/06/26/06 – Autorisation de signer un avenant n°2 au marché de travaux d'extension des réseaux d'assainissement à MOGNEINEINS "Flurieux – Serrans"

AUTORISE le Président à signer un avenant n°2 dans le cadre des travaux d'extension des réseaux d'assainissement à MOGNEINEINS "Flurieux – Serrans" :

ATTRIBUTAIRE	MONTANT initial HT (et montant Avenant n°1)	MONTANT Avenant n°2 HT	Nouveau MONTANT du Marché HT	% d'écart
SOCAFL (mandataire) + SOMEK + CHOLTON	1 322 598,40 € HT	36 125,47 € HT	1 358 723,87 € HT	+ 2,73 %

N°2018/05/29/07 – Budget Assainissement Collectif - Exercice 2018 - Décision Modificative n°1

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Assainissement Collectif 2018 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses	c/61528 – 921 – Entretien et réparations	- 40 160 €
	c/023 – 921 – Virement à la section d'investissement	+ 40 160 €

Section d'Investissement

Dépenses	c/2315 – op 25 – 921 – Etude 2011	+ 40 000 €
	c/2315 – op 33 – 921 – Extension St Blaise St Etienne	+ 160 €
Recettes	c/021 – 921 – Virement de la section de fonctionnement	+ 40 160 €

N°2018/06/26/08- Budget Gites de groupe - Exercice 2018 - Décision Modificative n°1

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Gites de Groupe 2018 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses	c/ 637 – 9 – Autres impôts, taxes et versements assimilés	+ 5 000 €
	c/023 – 9 – Virement vers la section d'investissement	+ 875 €
	c/022 – 9 – Dépenses imprévues	+ 6 125 €
Recettes	c/7711 – 9 – Dédits et pénalités perçues	+ 12 000 €

Section d'Investissement

Dépenses	c/2313 – 9 – Constructions	+ 1 500 €
Recettes	c/021 – 9 – Virement de la section de fonctionnement	+ 875 €
	c/024 – 9 – Cessions	+ 625 €

N°2018/06/26/09- Budget Principal - Exercice 2018 - Décision Modificative n°2

APPROUVE la décision modificative n°2 du Budget Principal 2018 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses	c/615221 – 0 - Entretien de bâtiments publics	- 7 500 €
	c/023 – 9 – Virement vers la section d'investissement	+ 7 500 €

Section d'Investissement

Dépenses	c/2313 – op3R16 – 4 – Aménagement Visiosport	+ 1 000 €
	c/2051 – op3R30 – 0 – Extension du siège	+ 4 200 €
	c/2051 – op 44 – 0 – RGPD	+ 2 300 €
Recettes	c/021 – 9 – Virement de la section de fonctionnement	+ 7 500 €

N°2018/06/26/10 – Modification du règlement intérieur des deux relais d'assistants maternels (RAM) « VisioRelais » et « Saône Relais »

APPROUVE le règlement intérieur de VisioRelais et de Saône Relais, mis en application à compter du 27 août 2018.

N°2018/06/26/11 – Signature d'une convention d'utilisation du gymnase de Saint-Didier-sur-Chalaronne avec le club de hand-ball de Dracé

APPROUVE la convention d'utilisation du gymnase de Saint-Didier-sur-Chalaronne avec le club de handball de Dracé,

FIXE la participation financière annuelle du club à 1 100 €.

AUTORISE le Président à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette affaire.

N°2018/06/26/12- Reprise de l'actif et du passif du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) du canton de St Trivier sur Moignans par le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne (SRTC)

VALIDE la substitution du SRTC aux droits et obligations du SIAH du canton de St Trivier/Moignans comme fixé dans la délibération de dissolution du SIAH.

N°2018/06/26/13- Modification des statuts du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne (SRTC)

PREND ACTE du nouveau nom du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne qui est « Syndicat des Rivières Dombes-Chalaronne-Bords de Saône »,

APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat des Rivières Dombes-Chalaronne-Bords de Saône,

DONNE TOUT POUVOIR à M. le Président pour exécuter et transmettre la présente délibération à Mme la Présidente du Syndicat.

N°2018/06/26/14– Désignation des délégués au Syndicat des Rivières Dombes - Chalaronne - Bords de Saône (SRDCBS) et des référents techniques membres du Comité Technique du Syndicat

ELIT les 11 délégués titulaires de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au SRDCBS :

Délégués Titulaires
M. Gilbert GROS
M. Jean-Michel LUX
M. Roger RIBOLLET
M. Jacques VERT
Mme Anne-Marie BOUCHY
M. Jean-Marc GIMARET
M. Michel AUBRUN
M. Stéphane MEUNIER
M. Marc TATON
Mme Sandrine MERAND
M. Maurice VOISIN

ELIT les 11 délégués suppléants de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au SRDCBS :

Délégués Suppléants
M. Jean-Philippe BEROUD
M. Philippe MOLLARD
M. Daniel MICHEL
M. Philippe RAYMOND
M. Bernard LITAUDON
M. Pierre ECKERT
M. Bruno DOUCET-BON
M. Claude FORTIN
M. Jean-Pierre CHAMPION
Mme Lysiane GUIRAL
M. Edouard BREVET

PRECISE que la date de l'entrée en fonction des délégués titulaires et des délégués suppléants sera celle à laquelle la modification statutaire du Syndicat de rivières interviendra par arrêté préfectoral.

ABROGE à la même date les mandats des délégués élus à compter du 1^{er} janvier 2018.

N°2018/06/26/15– Cession de huit parcelles lieu-dit En Bussière sur le Parc Actival situé sur la commune de Saint-Didier sur Chalaronne

DECIDE de vendre les huit parcelles situées lieu-dit en Bussière, Parc Actival à Saint-Didier sur Chalaronne, cadastrées ZV 205 (superficie 490 m²), ZV 207 (superficie 1 254 m²), ZV 209 (superficie 3 795 m²), ZV 33 (656 m²), ZV 196 (362 m²), une partie à détacher des parcelles ZV 156 (superficie de 53 m²), ZV 66 (superficie de 1 496 m²), ZV 68 (superficie 850 m²), d'une superficie totale de 7 200 m² environ, au prix de 23 € HT le m² viabilisé,

PRECISE que le prix de vente définitif sera déterminé par application du prix de 23€ HT le m² à la superficie totale de cession qui sera déterminée après bornage,

ET AUTORISE M. le Président à signer l'acte de vente correspondant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite cession.

N°2018/06/26/16– Convention pour l'alimentation en gaz naturel de la zone d'activités Visionis 5 avec GRDF

AUTORISE M. le Président à signer la convention avec GRDF pour l'alimentation en gaz naturel de la zone d'activités Visionis 5 située à Montmerle sur Saône,

AUTORISE M. le Président, à signer, en cas de besoin, une convention de servitude avec GRDF.

AUTORISE M. le Président à effectuer toutes les diligences et signatures nécessaires dans le cadre de cette affaire.

N°2018/06/26/17– Convention de groupement de commandes pour la réalisation d'une étude de fusion des syndicats de rivières pour l'exercice de la compétence GEMAPI et HORS GEMAPI

DECIDE de ne pas participer à l'étude de fusion des syndicats de rivières,

N'AUTORISE PAS l'adhésion de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au groupement de commandes.

N°2018/06/26/18 – AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHALEINS

EMET un avis favorable sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune Chaleins.

N°2018/06/26/19 – Représentation de la Communauté de Communes VAL DE SAONE CENTRE au sein de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE)

ELIT le délégué de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au sein de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie : M. Bernard LITAUDON.

N°2018/06/26/20 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2018/18 – Convention d'honoraires d'avocat

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, abrogeant la directive 95/46/CE et valant Règlement Général sur la Protection des Données, RGPD,

Considérant l'obligation à partir du 25 mai 2018 pour toutes les administrations publiques de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD ou DPO),

Considérant la proposition de l'association d'avocats au Barreau de Paris AARPI GRYNWAJC - STIBBE, 40 rue de Monceau – 75008 PARIS,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention d'honoraires valant mandat avec le cabinet AARPI GRYNWAJC - STIBBE pour assurer la mission de Délégué à la Protection des Données (DPO).

Article 2 :

Il est précisé que cette mission est réalisée par le biais de la plateforme SMART RGPD, pour laquelle la communauté de communes a accès par le biais d'un contrat de prestation de services avec la société 2R-Réglementation RGPD.

Article 3 :

La convention d'honoraires comprend un montant forfaitaire de 600€ HT réglable à la signature de la convention et correspondant à 6 heures d'intervention et un taux horaire de 250€ HT pour toute intervention complémentaire au-delà du nombre d'heures inclus dans le forfait.

N°2018/19 – Création du site Internet de la Communauté de communes - MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Vu les consultations auprès de huit sociétés envoyées le 6 avril 2018,

Vu le PV de classement des deux offres reçues établi le 30 mai 2018, à l'issue de la réunion du groupe de travail Communication,

Article 1^{er} :

Un marché est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et la société EKYPIA - 15 place de l'Hôtel de Ville – 42000 ST-ETIENNE, pour la création et la mise en ligne du site Internet de la communauté de communes.

Article 2 :

Le marché est conclu pour une période allant de juin à décembre 2018, suivant le calendrier de réalisation fixé dans le cahier des charges.

Le montant du devis, correspondant à la création technique et graphique du site et de ses composants s'élève à 13 500 € HT.

N°2018/20 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER - Vente SCI BEL AIR / M. Sébastien CATHERIN

Vu la délégation par la commune de Saint-Didier sur Chalaronne du droit de préemption urbain au profit de la Communauté de Communes Val de Saône Centre (zone Ux),

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) transmise par l'étude de Maître ANGELI, Notaire à Thoissey (01140) dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti sur terrain propre cadastré B n° 391, situé 49 Rue Raymond Noël lieu-dit Vignes des Pierriers 01140 SAINT-DIDIER SUR CHALARONNE, par la Société Civile Immobilière BEL AIR représentée par Madame Nicole GOYON, Gérante de la Société,

Article 1^{er} :

Il est décidé de ne pas préempter le bien situé 49 Rue Raymond Noël lieu-dit Vignes des Pierriers 01140 SAINT-DIDIER SUR CHALARONNE, parcelle B n° 391 de 73 a 57 ca sur laquelle est implanté un immeuble bâti dont la vente est envisagée au prix de 200 000 euros par la SCI BEL AIR au profit de M. Sébastien CATHERIN.

N°2018/21 – Fixation des tarifs des animations estivales organisées par l'Office de Tourisme Val de Saône Centre

Considérant le besoin de fixer des tarifs pour les animations « Balades Nature – Découverte des plantes sauvages » et « Fabrique ton moulin » proposées par l'Office,

Vu l'avis favorable de la commission Tourisme du 11 juin 2018,

Article 1^{er} :

Il est décidé de fixer les tarifs suivants :

- « Balades Nature – Découverte des plantes sauvages » → 5€ pour les adultes et 3€ pour les enfants de 7 à 12 ans
- « Fabrique ton moulin » → 3€ (tarif unique)

Article 2 :

Ces tarifs s'appliqueront durant les mois de juillet et d'août 2018.

N°2018/22 – Création de places de stationnement et pose de signalisation et potelets - MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Vu les consultations auprès de trois sociétés envoyées le 15 mai 2018,

Vu le classement sur le critère prix des trois offres reçues établi le 05 juin 2018, à l'issue de la réunion de Bureau,

Article 1^{er}:

Un marché est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et la société EIFFAGE ROUTE CENTRE EST – Etablissement Rhône – 57 Quai du Rhône – 01700 MIRIBEL, pour la création de 5 places de parking le long du grillage et la pose de signalisation et de potelets vers le Pôle Petite Enfance au Parc Visiosport à Montceaux.

Article 2:

Les travaux devront être réalisés pendant la période de vacances scolaires d'été, à partir du 9 juillet et avant le 24 août 2018.

Le montant du devis, correspondant à la création de 5 places de parking le long du grillage et la pose de signalisation et de potelets s'élève à 8 723,00 € HT soit 10 467,60 € TTC.

Fait à Montceaux, le 26 juin 2018

AFFICHE du :

Au :

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

